



ALBD- Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie - Arzon,
19 Rue de la Poste,
56640 Arzon.

Larmor-Baden le 6 Août 2022

Objet : Installation de 2 hydroliennes entre Larmor-Baden (l'île Longue) et Arzon (pointe du Monteno)

Cher Monsieur,

L'association Larmor Baden Durable (ALBD) représente plus de 400 membres habitants de la commune de Larmor-Baden. Elle intervient sur le projet d'implantation d'hydroliennes dans le Golfe du Morbihan au titre de son objet.

Celui-ci inclut, entre autres, la participation au débat avec les collectivités territoriales et locales, la participation aux instances, réunions, groupes de réflexion concernant la vie sur le territoire de la Commune de Larmor-Baden, notamment en matière d'équipement et d'urbanisme ainsi que la défense et la vitalité de l'environnement et du patrimoine pour favoriser le développement durable de Larmor-Baden dans le respect de sa biodiversité.

Les membres des commissions urbanisme, nautisme et tourisme se sont réunis afin de passer en revue le projet d'installation d'hydroliennes dans les zones de l'île longue. Les membres ont eu l'opportunité d'examiner les documents mis à leur disposition par la préfecture du Morbihan ainsi que les informations complémentaires auxquelles ils ont eu accès. A l'issue de la réunion l'association souhaite émettre l'avis suivant :

Avis :

L'association est favorable a tout projet qui peut permettre la transition énergétique de la région avec l'objectif de s'affranchir des énergies carbonées. A ce titre elle apporte son soutien au solaire, à l'éolien et à l'hydrolien. Cependant en ce qui concerne l'hydrolien marin et le projet envisagé, dans le Golfe du Morbihan, elle émet des réserves importantes :

Association LARMOR-BADEN DURABLE (ALBD)

Adresse Postale: 12 rue de Berder

56870 Larmor-Baden

mail : contact@larmordurable.org

web : www.larmordurable.org

Tel: 06-12-72-47-54



ALBD- Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

1. Les essais qui ont été menés jusqu'à présent, sur l'ensemble du territoire national, n'ont pas été concluants et notamment celui de l'île d'Ouessant qui a utilisé les mêmes technologies que celles envisagées pour le Golfe du Morbihan.
2. La production d'électricité par hydrolienne reste très faible puisque l'hydrolienne décrite ne sera capable d'alimenter que 125 foyers.
3. La production électrique d'une éolienne en mer atteint plus de 20 fois celle d'une hydrolienne du projet
4. Le projet ne fait pas partie d'un projet global envisageant le solaire et l'éolien sur le territoire
5. Ce projet est présenté comme un simple test sans précision d'un futur déploiement. En cas de résultat positif de l'essai, dont les critères de réussite ne sont pas décrits et vu la faible puissance des hydroliennes individuelles, un projet en production nécessiterait l'installation d'un grand nombre d'unités. Plusieurs dizaines d'entre elles seraient nécessaires pour contribuer sérieusement à la production d'électricité. A contrario une seule éolienne en mer pourrait remplacer plus de 20 hydroliennes.
6. Si le projet n'est pas supposé entraîner un déploiement en production pourquoi avoir choisi pour ce test le Golfe du Morbihan qui représente un environnement sensible et protégé.
7. Le projet est présenté comme ne nécessitant pas réellement d'interventions d'entretien du fait des nouvelles technologies qui seraient utilisées. Or comme l'a montré l'essai de l'île d'Ouessant, conduite par le même prestataire, il a été nécessaire de retirer les hydroliennes à plusieurs reprises pour les entretenir. Le milieu marin est hostile et à ce jour aucune technologie n'a encore été découverte pour les navires ou les objets immergés pour prétendre à la suppression de l'entretien. L'entretien des hydroliennes marines ne sera donc pas anodin. Dans le projet il est clairement indiqué que lors de la simple mise en place de ces hydroliennes la fermeture du chenal sera nécessaire et qu'un chenal secondaire sera ouvert uniquement accessible à des unités de taille réduite. Les interventions sur des hydroliennes aura les mêmes conséquences puisqu'il sera nécessaire de les retirer de l'eau comme à l'île d'Ouessant. En cas de futur déploiement la présence de dizaines d'hydroliennes dans le lit des courants du golfe est donc susceptible d'entraîner des perturbations considérables du trafic maritime.
8. L'impact de dizaines d'hydroliennes en ligne sur la faune et la flore marine est mal mesuré.

Sur la base de ces observations l'association Larmor-Baden Durable émet de sérieuses réserves sur la viabilité à terme d'un tel projet et estime que l'étude d'impact a sous-estimé les risques d'une telle installation. Elle estime aussi que ce projet devrait s'inscrire dans un schéma global de production d'énergie décarbonée en visant les énergies les plus productrices d'électricité, l'éolien

Association LARMOR-BADEN DURABLE (ALBD)

Adresse Postale: 12 rue de Berder

56870 Larmor-Baden

mail : contact@larmordurable.org

web : www.larmordurable.org

Tel: 06-12-72-47-54



ALBD- Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

flottant en mer, et aussi le photovoltaïque qui pourrait être facilement implanté sur les bâtiments existants et les terrains non exploités.

Nous vous prions de recevoir, cher Monsieur, nos sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Violo', written over a horizontal line.

Pierre Violo
Président

Association LARMOR-BADEN DURABLE (ALBD)

Adresse Postale: 12 rue de Berder
56870 Larmor-Baden

mail : contact@larmordurable.org

web : www.larmordurable.org

Tel: 06-12-72-47-54